



MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES

PROCES-VERBAL

Séance du 13 mai 2025

A 20h00

Date de convocation : 6 mai 2025

Présents : M. le Maire SCHWEITZER Nicolas

Mmes et Mrs BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, PONCET Lucas, MOISSONNIER Jennifer, COMMARET Marie, JANAUDY Cyrill, PERTUIZET Pierre, FAVIER Monique et ONCUL Magali.

**Procurations : PIZZINI Laetitia à ONCUL Magali
GAILLARD Marie-Laure à MOISSONNIER Jennifer**

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme BEREZIAT Fanny, secrétaire de séance.

Le conseil municipal, réuni le 13 mai à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération :

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 8 avril 2025 à l'unanimité des présents

2025-018 Bâtiments 2025 – Ecole – Peinture salles de classe

Monsieur Laurent JANAUDY présente le devis de la SARL MOIRAUD-NEVEU pour la réfection des peintures des trois salles de classe pour un montant de 11 386.00 € HT soit 16 663.20 € TTC. Ce devis est validé par l'ensemble des conseillers municipaux présents, à l'unanimité. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 238 « Bâtiments 2025 ».

2025-019 Programme voirie 2025

Monsieur Jean-Claude PRABEL, adjoint délégué, présente l'offre reçue pour les travaux au titre du programme voirie 2025, de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 39 813.05 € HT, soit 47 775.66 € TTC. Ce devis est validé par l'ensemble des conseillers municipaux présents, à l'unanimité. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 239 « Programme voirie 2025 ».

FOLIO 24
2025-020

Matériel 2025

Monsieur Jean-Claude PRABEL présente le devis de l'entreprise Jura Bresse Location d'un montant de 85.00 €HT soit 102.00 € TTC pour l'acquisition d'un rack de rangement de panneaux signalétiques.

Monsieur le Maire présente les différents devis pour l'acquisition de drapeaux dédiés au pavoisement des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine les propositions et accepte :

- le devis de l'entreprise JBL, d'un montant de 85.00 € HT soit 102.00 € TTC
- le devis de l'entreprise Collectivités Equipements d'un montant de 149.55€ HT soit 179.46 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 237 « Matériel 2025 ».

2025-021

Publicité des actes par voie électronique

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 13 mai 2025.

Commissions Finances, Ecole-Cantine-Garderie, Bibliothèque, bulletin site internet fêtes et cérémonies (CCAS)

Ecole : Une rencontre avec la directrice a eu lieu afin d'évoquer l'organisation de la rentrée 2025/2026 suite à l'obtention de l'ouverture de la 4^{ème} classe provisoire. Mme COMMARET interroge la commune sur la possibilité du recrutement d'une deuxième ATSEM à temps non complet. Le conseil municipal est favorable et valide l'intervention d'une ATSEM 2 heures / jour de 10h00 à 12h00 de septembre à Noël dans un 1^{er} temps. Ces heures seront

ajoutées au contrat de l'agent qui effectue la surveillance des enfants de 12h00 à 13h30 puis le ménage de 16h30 à 18h30.

15 août 2025 : Mme BEREZIAT Fanny présente le devis de la SARL Leia-Tech pour le spectacle pyrotechnique tiré lors de la fête patronale. Le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 2 291.67 € HT soit 2 750.00 € TTC.

Commission de Communication : le 20 mai à 19h00

Commissions Voirie et réseaux, matériel roulant, cimetière, DECI

Personnel service technique : Monsieur FERRAND Jérôme est en arrêt prolongé jusqu'à fin mai 2025. Monsieur ARBAN Jean-Pierre intervient sur la commune.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme :

Eglise : L'entreprise BODET-CAMPANAIRE interviendra de nouveau semaine 21 (du 19 au 23 mai 2025).

Ecole : Suite aux dégradations constatées le 22 avril 2025, l'entreprise BUARD est intervenue pour des réparations d'urgence. Monsieur JANAUDY Laurent présente un devis pour le remplacement de la porte de l'école d'un montant de 1 940.40 € TTC. Monsieur Laurent JANAUDY précise qu'une plainte a été déposée et qu'un dossier a été ouvert à l'assurance, qui a prévu la visite d'un expert mercredi 21 mai sur place.

Chaudières : Monsieur Laurent JANAUDY présente le devis du forfait entretien des chaudières par l'entreprise BOHLEY, pour tous les bâtiments communaux : église, école, stade, logements communaux...).

Urbanisme : Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine, la priorité est donnée à la densification des zones urbanisées et à la mobilisation des logements vacants. Pour encourager les propriétaires à remettre ces biens sur le marché, que ce soit à la vente ou à la location, Monsieur Laurent JANAUDY propose d'envisager la mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) pour les logements inoccupés depuis plus de deux ans. Cette mesure vise également à prévenir la dégradation de certains bâtiments laissés à l'abandon ou inexploités, afin de préserver l'attractivité et la qualité de vie au sein de la commune.

Divers :

Assainissement : Le nettoyage des ouvrages d'assainissement est prévu le mercredi 4 juin 2025 avec BIAJOUX, et la maintenance le jeudi 5 juin 2025 avec AECl.

Frelons : La récolte des pièges à frelons asiatiques est prévue le 15 mai 2025.

FOLIO 26

Circuit VTT : Monsieur le Maire a rencontré Madame GEORGET pour la mise en œuvre du projet « Circuit VTT » qui passe par Cormoz. Après avoir présenté les 2 parcours possibles : soit par ROUBOZ soit par Terres Fortes. Il a été décidé d'élargir le circuit par « ROUBOZ ». Celui-ci sera fléché.

Pylône : Monsieur SABOT de l'entreprise ATC a demandé une prorogation de la déclaration préalable en cours. Monsieur le Maire rencontrera le sénateur de l'Ain, Monsieur CHAIZE Patrick, Lundi 26 mai 2025 pour discuter du projet.

15 août : La recherche de sponsors est toujours en cours. La course du 15 août est assurée. Une réunion est prévue entre Cormoz / Saint-Amour / Treffort et Cuiseaux qui souhaite s'associer à l'évènement. Ce qui portera la course sur 4 jours.

Terrains : Mme CHAVANEL Véronique souhaite vendre sa parcelle - AA103. Une demande au département a été faite pour la faisabilité de création d'un accès sur la RD996 en agglomération.

Fleurissement : Une facture pour du matériel et des fleurs a été prise en charge par la mairie.

Dates à retenir : le 27 juin 2025 aura lieu la fête de l'école.

Date du prochain Conseil Municipal le mardi 24 juin 2025 à 20h00

Le Secrétaire de séance

M. le Maire,

Mme BEREZIAT Fanny

Nicolas SCHWEITZER